

Les ministres européens adoptent des actions prioritaires pour lutter contre l'impact de l'IA sur la liberté d'expression

À l'issue d'une conférence ministérielle du Conseil de l'Europe qui s'est tenue les 10 et 11 juin, les ministres européens responsables des médias et de la société de l'information ont adopté une déclaration finale et quatre résolutions définissant les domaines et actions prioritaires dans lesquels le Conseil de l'Europe concentrera ses efforts pour protéger la liberté d'expression au cours des prochaines années : les technologies numériques et l'IA ; la sécurité des journalistes ; l'évolution de l'environnement des médias et de l'information ; et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la liberté d'expression.

Les ministres se sont engagés à faire appel à tous les acteurs impliqués dans la conception, le développement et le déploiement de technologies numériques et d'outils d'IA pour la création, la modération et la distribution de contenus en ligne afin de développer la co-réglementation ou la réglementation dans ce domaine - y compris par le biais de normes juridiquement contraignantes le cas échéant - pour garantir le respect de la liberté d'expression. En outre, ils se sont engagés à créer les conditions réglementaires nécessaires pour que les processus automatisés de création et de diffusion d'informations, notamment par le biais d'outils tels que le traitement du langage naturel, le robo-journalisme et les flux d'informations préparés par des algorithmes, soient utilisés dans le plein respect du droit à la liberté d'expression. Ils ont également appelé tous les acteurs à accorder une plus grande attention aux groupes marginalisés structurellement exclus de la réception des nouvelles et risquant de recevoir une offre d'information moins diversifiée. D'autres actions à entreprendre sont l'élaboration - en coopération avec les professionnels des médias - de codes éthiques pour les acteurs des médias, y compris les plateformes en ligne, afin de promouvoir l'utilisation transparente et responsable des outils d'IA dans les salles de rédaction, de protéger des dangers de l'exploitation des données personnelles et de garantir l'exposition à une diversité de contenus et de sources médiatiques.

Entre autres actions, les ministres ont également invité le Conseil de l'Europe à réviser les normes sur la responsabilité du contenu en ligne à la lumière de l'évolution des rôles des acteurs clés dans l'environnement médiatique, y compris les moteurs de recherche et les plateformes de médias sociaux. Ils ont aussi demandé l'élaboration d'orientations sur la couverture médiatique des campagnes électorales.